



COMMISSION GLOBALE  
DE POLITIQUE EN  
MATIÈRE DE DROGUES

# EN FINIR AVEC LA PROHIBITION





## COMMISSION GLOBALE DE POLITIQUE EN MATIÈRE DE DROGUES



**RICHARD BRANSON**

Entrepreneur, philanthrope, fondateur  
du groupe Virgin, Royaume-Uni



**FERNANDO HENRIQUE  
CARDOSO**

Ancien Président du Brésil  
(Président honoraire)



**LOUISE ARBOUR**

Ancienne Haut-Commissaire aux  
droits de l'Homme, Canada



**PAVEL BÉM**

Ancien Maire de Prague,  
République Tchèque



**NICK CLEGG**

Ancien Vice-Premier ministre  
du Royaume-Uni



**RUTH DREIFUSS**

Ancienne Présidente de  
la Confédération Suisse



**MARIA CATAUI**

Ancienne Secrétaire générale  
de la Chambre de commerce  
internationale, Suisse



**HELEN CLARK**

Ancienne Première ministre  
de la Nouvelle-Zélande  
(Présidente)



**CÉSAR GAVIRIA**

Ancien Président  
de la Colombie



**ANAND GROVER**

Ancien Rapporteur spécial  
des Nations unies sur le droit  
à la santé, Inde



**MOHAMED ELBARADEI**

Directeur Général Emérite  
de l'Agence internationale  
de l'énergie atomique, Égypte



**GEOFF GALLOP**

Ancien Premier ministre  
d'Australie-Occidentale



**MICHEL KAZATCHKINE**

Ancien Directeur exécutif du Fonds  
mondial de lutte contre le sida,  
la tuberculose et le paludisme, France



**ALEKSANDER KWASNIEWSKI**

Ancien Président  
de la Pologne



**RICARDO LAGOS**

Ancien Président  
du Chili



**KGALEMA MOTLANTHE**

Ancien Président  
de l'Afrique du Sud



**OLUSEGUN OBASANJO**

Ancien Président  
du Nigéria



**GEORGE PAPANDEU**

Ancien Premier ministre  
de la Grèce



**MICHÈLE PIERRE-LOUIS**

Ancienne Première ministre  
de Haïti



**JOSÉ RAMOS-HORTA**

Ancien Président  
de Timor-Leste



**JUAN MANUEL SANTOS**

Ancien Président  
de la Colombie



**MICHEL SIDIBÉ**

Ancien directeur exécutif de l'ONUSIDA et  
Secrétaire général adjoint des Nations Unies,  
Mali



**JAVIER SOLANA**

Ancien Haut représentant de l'Union  
européenne pour la politique étrangère et  
la politique de sécurité commune, Espagne



**CASSAM UTEEM**

Ancien Président  
de Maurice



**MARIO VARGAS LLOSA**

Écrivain et intellectuel,  
Pérou



**ERNESTO ZEDILLO**

Ancien Président  
du Mexique

# EN FINIR AVEC LA PROHIBITION

## TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS	4
BRISER LES TABOUS : UNE DÉCENNIE DE PROGRÈS	7
RECETTE D'UN ÉCHEC : LE RÉGIME INTERNATIONAL DE CONTRÔLE DES DROGUES	13
RECETTE D'UNE RÉUSSITE : UNE NOUVELLE DÉCENNIE POUR DÉMANTELER LA PROHIBITION	19
RECOMMANDATIONS	22

# AVANT-PROPOS

Il y a dix ans, un groupe d'anciens présidents d'Amérique latine dirigé par Fernando Henrique Cardoso (Brésil), César Gaviria (Colombie) et Ernesto Zedillo (Mexique) a rencontré des dirigeants d'Europe et des Nations Unies pour créer la Commission globale de politique en matière de drogues. Avant cela, la politique en matière de drogues était rarement considérée par les chefs d'État et de gouvernement comme une haute priorité. Même face à des preuves contradictoires, la plupart d'entre eux se ralliaient à l'idée simpliste que les drogues étaient un fléau qui devait être éradiquée par une répression brutale.

En 2011, cinq ans après la guerre militarisée contre les drogues menée par le Mexique en 2006, un nombre saisissant de personnes avaient été tuées, chassées de chez elles ou avaient disparu. Ces faits concrets ont servi de déclencheur à l'action. Il était clair que ce sont les États, les autorités élues et leurs propres politiques qui créent des dommages sous couvert de préserver la santé.

D'autres personnalités éminentes – du Ghana, de Norvège, du Pakistan, de Suisse, du Royaume-Uni et des États-Unis – ont pris position aux côtés des anciens présidents du Brésil, du Mexique et de la Colombie pour s'élever contre le régime inflexible de la politique mondiale en matière de drogues.

Dix ans plus tard, le tabou d'une opposition publique à ce régime mondial a bel et bien été brisé. En effet, toute une série de réformes sont menées aux échelons national et infranational. De plus en plus de pays décriminalisent l'usage personnel, adoptent des approches innovantes fondées sur la santé publique et légalisent des substances autrefois interdites. Il est de plus en plus admis que les politiques répressives sanctionnées au niveau mondial sont plus néfastes que la consommation occasionnelle de drogues. Ces réformes sont comparables à des îlots de lumière au milieu d'un sombre océan de répression.

Parallèlement, la politique de prohibition du régime international de contrôle des drogues reste en place. Presque aucune nouvelle juridiction a aboli la peine de mort pour la criminalité liée à la drogue. Les exécutions extrajudiciaires pour des activités en lien avec les drogues ont été ouvertement encouragées dans certains pays. Les prisons surpeuplées incarcèrent de nombreuses personnes condamnées pour des infractions liées à la drogue, qui n'ont causé de préjudice à personne. Le traitement sous contrainte des personnes souffrant de dépendance aux drogues, axé uniquement sur l'abstinence, est toujours imposé. Par ailleurs, le crime organisé a renforcé le contrôle qu'il exerce sur le marché et sur les petits acteurs qui s'y trouvent engagés.

Ainsi, au cours de la dernière décennie, des réformes impressionnantes ont été menées, sans être toutefois suffisantes pour déloger le paradigme punitif global. Des décennies de stigmatisation, de pseudo-science et de racisme ne seront pas surmontées du jour au lendemain. Pourtant, des fissures se forment au sein des anciennes structures.

Au cours de la dernière décennie, la Commission globale s'est renouvelée, a orienté les débats mondiaux, et des membres du monde entier l'ont rejointe. Dotée de la même détermination, elle poursuit le plaidoyer et l'héritage des Commissaires fondateurs de 2011 et honore la mémoire de celles et ceux qui sont décédés.

En 2011, la Commission a commencé à dénoncer les effets néfastes des politiques prohibitionnistes en matière de drogues, ainsi que le coût disproportionné du maintien de l'ordre et de la justice pénale répressive sur les personnes marginalisées, stigmatisées et punies de manière irrationnelle. En 2014, la Commission a recommandé cinq voies menant des politiques en matière de drogues efficaces, fournissant aux gouvernements un plan pragmatique de réforme de leurs politiques et de défense du bien-être et de la dignité des personnes. La Commission a publié une importante documentation sur la perception des drogues, les failles des systèmes de classification des substances, les effets de la privation de liberté et le contrôle indispensable des marchés illégaux par le biais de la régulation légale.

Ce rapport marque dix années de travail, d'analyse et de recommandations de la Commission. Les commissaires affirment sans équivoque que le cadre international, fondé sur les conventions sur les drogues de 1961, 1971 et 1988, constitue lui-même le problème. En général, le monde se tourne vers le droit international pour soutenir la réalisation des aspirations fondamentales de l'humanité, notamment des droits humains pour tous. Pourtant, s'agissant de politique en matière de drogues, le droit international lui-même porte une grande part de responsabilité dans l'incapacité du monde à traiter la consommation de drogues de manière rationnelle et humaine. En décidant arbitrairement de ce qui est légal et de ce qui ne l'est pas, sans procéder à une évaluation scientifique solide, et en imposant un modèle répressif universel, le droit international relatif aux drogues fait obstacle à une réforme indispensable. Il est temps de revoir les trois conventions internationales relatives au contrôle des drogues afin de construire un cadre sérieux, moderne et responsable, axé sur les droits humains et fondé sur des résultats.

Ce rapport est un modèle de promotion de réforme. Il met en évidence les progrès survenus au cours de la dernière décennie, et propose des réformes nécessaires pour la décennie à venir. Si un changement est en marche, des obstacles considérables restent à franchir. Tant que la prohibition restera le paradigme mondial prédominant en termes de contrôle des drogues, les réformes seront difficiles. Mais en se tenant aux côtés des travailleurs sanitaires et sociaux, des agents des forces de l'ordre et des décideurs politiques, des millions de personnes qui consomment des drogues et d'autres communautés et personnes directement et indirectement concernées, la Commission reste déterminée à mettre fin à la prohibition et à promouvoir des lois et des politiques en matière de drogues fondées sur la raison, les preuves et les droits humains.

A handwritten signature in blue ink that reads "Helen Clark".

**Helen Clark**

Présidente de la Commission globale de politique en matière de drogues



**Fernando Henrique Cardoso**  
Ancien Président  
du Brésil

Fondateur et Président de la Commission  
globale entre 2011 et 2016



**Ruth Dreifuss**  
Ancienne Présidente  
de la Confédération Suisse

Présidente de la Commission  
globale entre 2016 et 2020



**Helen Clark**  
Ancienne Première ministre  
de la Nouvelle-Zélande

Présidente de la Commission  
globale depuis 2020

# BRISER LE TABOU : UNE DÉCENNIE DE PROGRÈS

Le décryptage de l'approche coûteuse, inefficace et punitive des politiques de drogues a constitué la première étape pour briser le tabou. Il a été vital pour l'avenir de la réforme de la politique globale en matière de drogues.

L'intégration des droits humains au cœur des débats sur la politique en matière de drogues a constitué une évolution importante au cours de la dernière décennie. Dans le monde entier, l'application de politiques répressives de lutte contre la drogue a entraîné des violations répétées de l'environnement et des droits humains. Une politique en matière de drogues véritablement axée sur les droits humains devrait protéger l'autonomie de la personne, réduire les dommages causés par la consommation et endiguer la violence et l'exploitation engendrées par le commerce illicite. Mais le droit international actuel se surpasse dans ce qui consiste à saper l'autonomie et à amplifier les dommages causés par la consommation tandis que les réseaux criminels transnationaux engrangent des bénéfices. En 2008, Anand Grover, Rapporteur spécial des Nations Unies sur le droit à la santé, et actuellement membre de la Commission globale, a décrit les systèmes internationaux de contrôle des drogues et des droits humains en indiquant qu'ils se comportaient comme s'ils appartenaient à deux univers parallèles. Alors que ces deux univers finissent enfin par se croiser, le droit international relatif aux drogues reste un obstacle majeur à la réforme mondiale.

Si les conventions des Nations Unies relatives aux drogues ont établi des exigences minimales mondiales en matière de répression des drogues, elles n'imposent pas de limites au niveau de répression que les États peuvent appliquer. Les trois conventions des Nations Unies, que presque tous les États membres ont ratifiées, comprennent des articles spéciaux sur « l'application de mesures de contrôle plus strictes », qui permettent aux pays d'adopter des sanctions plus sévères si elles sont jugées « nécessaires » à la « protection de la santé et de l'intérêt publics ». Par ailleurs, les conventions permettent une certaine souplesse dans la mise en œuvre des politiques liées à la pénalisation de la consommation et de la possession de drogues, puisque les « infractions punissables » sont « sous réserve [des] dispositions constitutionnelles » de chaque pays. Par conséquent, dans le cadre mondial actuel, la dépénalisation de la consommation et de la possession de drogues est possible. La manière dont les conventions sont actuellement mises en œuvre au niveau national est le reflet des priorités politiques et des capacités institutionnelles nationales.

Dans certains pays, des décennies de stigmatisation et de déshumanisation des personnes consommatrices de drogues ont été entretenues par des sanctions pénales disproportionnées, des châtiments corporels judiciaires, voire la peine de mort. Ces dix dernières années, des dirigeants autoritaires ont accédé au pouvoir en propageant des programmes simplistes « d'intransigeance envers la criminalité », en diabolisant les consommateurs de drogues et en promettant d'exterminer les drogues et la criminalité par la force brute. Le développement d'une réponse vigoureuse et organisée à ces politiciens guerriers de la drogue constituera un défi essentiel de la prochaine décennie.

Il ne sera pas facile d'inverser des attitudes bien ancrées. Une autre vision politique en mesure de mobiliser et d'inspirer les franges de la population privées de leurs droits est nécessaire. Les stratégies alternatives doivent réformer les systèmes juridiques et pénaux, favoriser des médias éclairés et une société civile libre et active. Plus important encore, les personnes consommatrices de drogues doivent être considérées comme des personnes qui méritent respect et soutien et dont la voix doit être entendue.

La dernière décennie a vu des avancées significatives et un formidable élan en faveur de politiques en matière de drogues donnant la priorité à la réduction des risques, aux traitements innovants et volontaires, à la dépénalisation et aux droits humains. En rupture avec le statu quo international, les administrations nationales et infranationales du monde entier reconnaissent que la consommation de drogues relève de la santé et de la justice sociale plutôt que du crime et de la sanction.

Ces dernières années, en mettant en évidence les échecs et les dommages causés par la prohibition, la recherche scientifique joue un rôle clé dans l'élaboration de stratégies fondées sur des données probantes qui donnent la priorité à la santé et aux droits humains. L'un des triomphes scientifiques les plus importants de la dernière décennie a été l'affirmation de la réduction des risques. La réduction des risques est une pratique et un ensemble de politiques fondées sur le respect de l'autonomie personnelle tout en diminuant les conséquences sociales et sanitaires de l'usage problématique des drogues. La réduction des risques accepte ces risques ainsi que les réalités de la consommation de drogues, mais elle le fait sans jugement ni mépris, et aide les personnes à survivre à la dépendance aux drogues. Les approches de réduction des risques rassemblent des militants, des travailleurs sanitaires et sociaux, des chercheurs et des personnes consommatrices de drogues. Ces approches ont gagné en influence politique dans le monde, en dépit d'une idéologie profondément ancrée de résistance au changement.

Malgré l'acceptation croissante des principes de réduction des risques, le financement et la mise en œuvre sur le terrain restent à la traîne, en particulier dans les pays à revenu faible ou intermédiaire. Des ressources bien plus importantes sont encore investies dans des stratégies répressives de l'offre plutôt que dans des interventions de réduction des risques qui sauvent des vies.

Alors que des programmes d'échange de seringues et des traitements par agonistes opioïdes sont mis à disposition dans la plupart des pays d'Amérique du Nord et d'Europe occidentale, ces interventions fondamentales de réduction des risques ne sont que lentement mises en œuvre dans d'autres régions sous forme de projets pilotes. Dans l'ensemble, elles manquent cruellement de ressources, elles sont trop sollicitées pour répondre à la demande et restent inaccessibles à la grande majorité des personnes souffrant de dépendance aux drogues. Les sites de consommation à moindre risque qui supervisent les personnes consommatrices de drogues afin de prévenir les surdoses mortelles et les autres problèmes de santé, ne fonctionnent qu'en Australie et au Canada et dans une poignée de pays européens.

La science l'a emporté sur l'idéologie dans plusieurs décisions récentes de classification prises au niveau des Nations Unies. Des substances comme le tramadol, la kétamine et le khat n'ont pas eu à subir le sort d'une prohibition internationale. Cela est attribuable en grande partie aux évaluations scientifiques du Comité d'experts en pharmacodépendance de l'Organisation mondiale de la Santé, qui a recommandé à plusieurs reprises de ne pas inscrire des substances jugées médicalement essentielles en se fondant sur un équilibre pragmatique entre les risques et les avantages pour la santé. Depuis dix ans, la Commission globale plaide pour que cette approche, à savoir celle d'une évaluation minutieuse des risques sanitaires d'une substance, soit appliquée à toutes les drogues.

Des recherches et des analyses rigoureuses démontrent également que l'essor et la diversification du marché des drogues se poursuivent, notamment la production de nouvelles drogues synthétiques très puissantes comme le fentanyl fabriqué de manière illicite. Ce fait indéniable a érodé la confiance dans le vieux slogan des Nations Unies « Un monde sans drogue : nous pouvons y arriver ». S'adaptant à la réalité, l'Europe, les Amériques et l'Afrique abandonnent lentement mais sûrement le langage d'un monde « libre de drogues ».

La recherche fait également évoluer l'opinion publique vers une vision plus objective. En 1973, seuls 16 % des Américains étaient favorables à la légalisation du cannabis. En 2021, 18 États l'ont légalisé à des fins non médicales, 91 % des Américains adultes pensent que le cannabis devrait être légal à des fins médicales ou non médicales, et 60 % pensent qu'il devrait être légal à la fois à des fins médicales et non médicales, ce qui constitue un spectaculaire revirement d'opinion. Dans le sillage de l'Uruguay, du Canada et d'un nombre croissant d'États américains, la politique en matière de cannabis est en train d'évoluer dans les Amériques et les Caraïbes, et des percées au niveau de la réforme sont imminentes en Europe également.

Les réformes de la dernière décennie constituent une évolution prometteuse mais fragile. Le droit international relatif aux drogues reste un obstacle à la construction d'un avenir caractérisé par une politique humaine et rationnelle en matière de drogues.

Renforcée par un consensus international né il y a soixante ans, la stratégie actuelle de contrôle des drogues a désespérément besoin d'un nouveau paradigme fondé sur les preuves, la justice et les droits humains. Nous décrivons dans la partie III la manière dont un tel paradigme peut être mis en pratique.

## COVID-19 et réduction des risques : défi ou opportunité ?

La pandémie de COVID-19 a mis en évidence des disparités massives dans la fourniture des services de réduction des risques dans le monde et a directement affecté la santé et le droit à la santé de millions de personnes souffrant de dépendance aux drogues. Au cours de la première phase de la pandémie, les confinements ont perturbé le trafic de drogue et le marché illicite, entravé les services de réduction des risques rendus, amené des drogues de moindre qualité sur le marché illégal et fait payer un lourd tribut aux consommateurs. Les réponses nationales ont été variées. D'après Harm Reduction International, 47 pays ont mis en place des traitements de substitution à domicile. Au Moyen-Orient, en revanche, les services de réduction des risques ont fermé ou ont fonctionné sur des horaires réduits. Dans certains pays, les organisations qui représentent les personnes consommatrices de drogues ont joué un rôle clé dans le soutien aux personnes souffrant de dépendance aux drogues et la mise à disposition de services de réduction des risques.

Alors que la crise économique liée à la COVID-19 se propage dans le monde entier, la Commission globale craint des déplacements budgétaires importants dans les années à venir qui pourraient laisser de côté des services de réduction des risques qui sauvent des vies. La Commission appelle fermement à ce que les stratégies de renforcement des systèmes de santé considèrent la réduction des risques comme un pilier, et à ce que les autorités mettent en œuvre leurs réponses nationales à l'usage problématique des drogues en fournissant des services à l'échelle des besoins des personnes.





Des bénévoles de la Fondation Andrey Rylkov distribuent gratuitement des seringues et des préservatifs à plus de 3 500 personnes à Moscou. La Fondation est l'une des seules organisations de terrain à fournir ce type de services en Fédération de Russie, pays qui compte l'une des plus grandes populations de personnes consommatrices de drogues injectables au monde.  
© Max Adveev

## Dans le monde entier, des réformes se mettent en place

Alors que les réformes de la politique en matière de drogues étaient limitées et dispersées au cours de la dernière décennie, des pays de tous les continents ont fait avancer de manière significative leurs débats sur la politique en la matière et ont révisé leur politique :



En 2013, l'**Uruguay** a été le premier pays au monde à légaliser l'usage récréatif du cannabis pour ses citoyens et résidents adultes. En 2017, le **Canada** a permis à ses habitants d'acquérir des produits de qualité contrôlés par le biais de chaînes d'approvisionnement légales. Ce pays a mis en place d'importants services de réduction des risques pour faire face à la crise aiguë des overdoses associées aux opioïdes en apportant un financement d'urgence et un soutien politique aux soins à différents niveaux de gouvernance. La même année, le **Mexique** a adopté des modifications réglementaires concernant la prescription et la délivrance des analgésiques opioïdes, autorisant les médecins à utiliser des systèmes de prescription électronique pour ceux-ci et rendant obligatoire l'inclusion des soins palliatifs dans le programme des écoles de médecine. En 2015, la **Jamaïque** a introduit un modèle de dépénalisation de la consommation de cannabis, écartant les populations consommatrices du système de justice pénale.



En 2019, la **Thaïlande** a été le premier pays de la région à légaliser les usages médicaux du cannabis. En 2020, la **Malaisie** a revu ses lignes directrices en matière de condamnation à la peine de mort, accordant aux juges une plus grande discrétion et levant le caractère obligatoire de la peine en cas de crimes graves, notamment ceux liés aux drogues illicites.



En 2019, la **Nouvelle-Zélande** a introduit un modèle de dépénalisation permettant aux forces de l'ordre de disposer d'un pouvoir discrétionnaire à l'égard de l'usage et de la possession personnels de drogues. En 2021, le pays a introduit l'analyse des drogues dans les festivals et les milieux festifs. Lors d'un référendum voté en 2020, la population néo-zélandaise a rejeté de justesse un modèle de légalisation du cannabis pour les adultes.

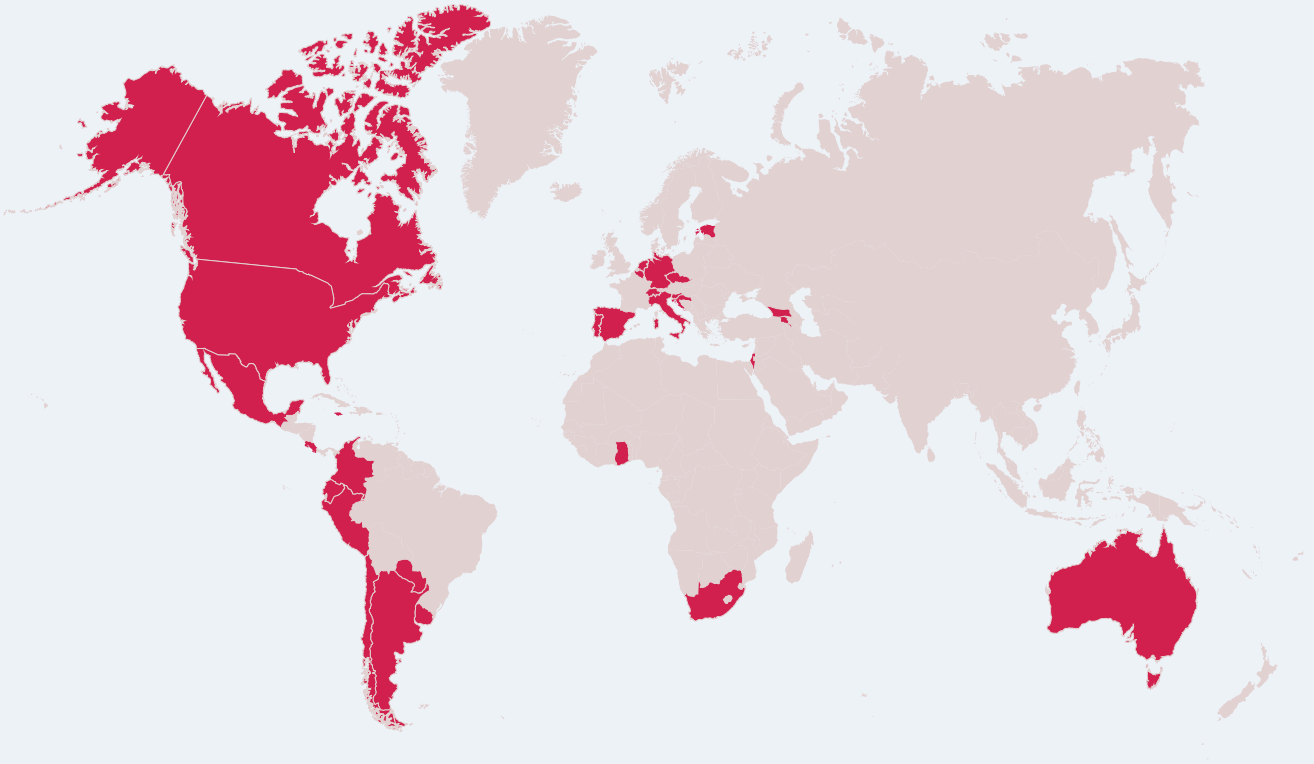


En 2017, la **Tunisie** a accordé aux juges un pouvoir discrétionnaire dans les affaires liées au cannabis, les libérant ainsi de l'obligation de prononcer une peine obligatoire d'un an d'emprisonnement. En **Afrique du Sud**, la Cour suprême a légalisé la consommation de cannabis dans la sphère privée en 2018. En 2020, le **Ghana** a introduit le premier modèle de dépénalisation de la consommation et de la possession de drogues en Afrique, permettant au pouvoir judiciaire de lever les sanctions pénales imposées aux consommateurs occasionnels.

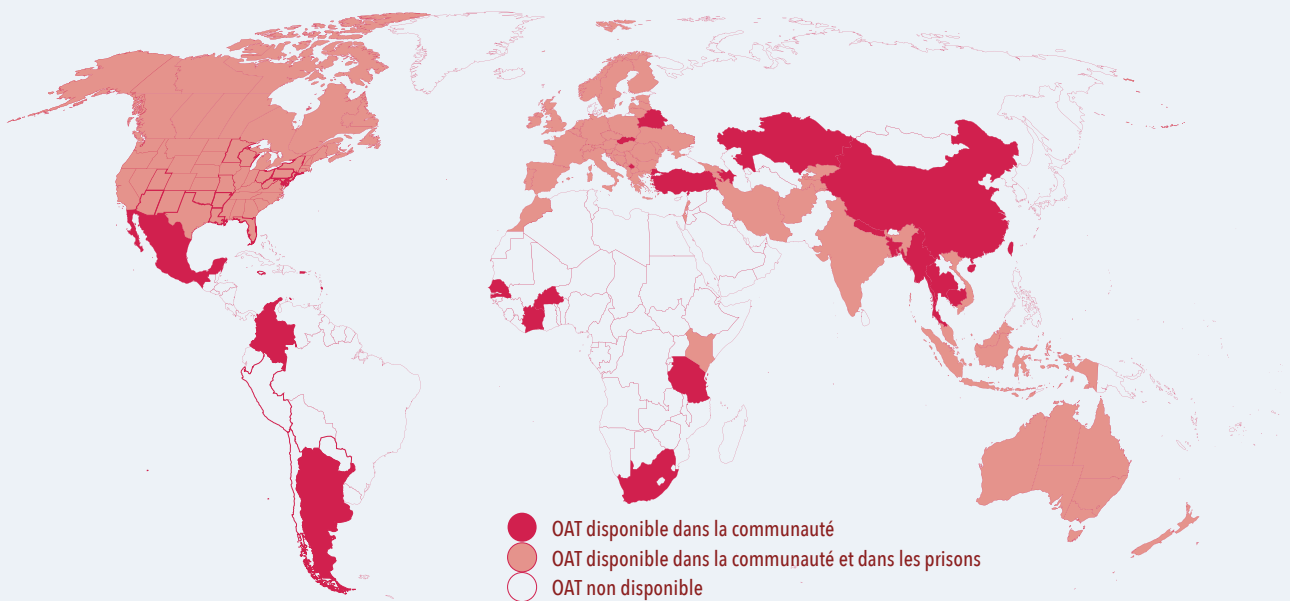


En 2020, **les Pays-Bas** ont introduit la production légale de cannabis comme projet pilote expérimental dans dix villes. En 2021, le **Luxembourg** a annoncé la légalisation de la consommation et de la culture du cannabis par les adultes dans le cadre familial, tandis que la **Suisse** a adopté un cadre autorisant des projets pilotes de légalisation du cannabis à usage récréatif par les adultes. Plusieurs pays européens ont adopté des services d'analyse des drogues, qui réduisent les préjudices causés aux utilisateurs en leur permettant de connaître le contenu et la pureté des substances qu'ils ont l'intention de consommer.

## Pays ayant adopté une forme de dépénalisation de la consommation de drogues



## Disponibilité dans le monde de traitements par agonistes opioïdes (OAT) dans les prisons et dans les communautés



Source : Harm Reduction International, 2020



Ouverture de la deuxième session de la Commission des stupéfiants des Nations Unies, Lake Success, New York, 1947.  
© Service photographique de l'ONU

# RECETTE D'UN ÉCHEC : LE RÉGIME INTERNATIONAL DE CONTRÔLE DES DROGUES

En 1961, les États membres des Nations Unies se sont réunis à New York pour s'accorder sur la Convention unique sur les stupéfiants. Ils ont voulu reconnaître que les « stupéfiants » sont indispensables pour soulager la douleur et la souffrance, et qu'ils doivent donc être mis à disposition pour un usage médical, tout en déclarant que ce qu'ils considéraient comme un usage problématique des drogues « est un fléau pour l'individu et constitue un danger économique et social pour l'humanité ». La convention de l'ONU poursuivait donc un double objectif : garantir l'accès aux substances sous contrôle à des fins médicales dans le monde entier tout en rendant tout autre accès illégal, et établir un système répressif par le biais de la prohibition et du droit pénal.

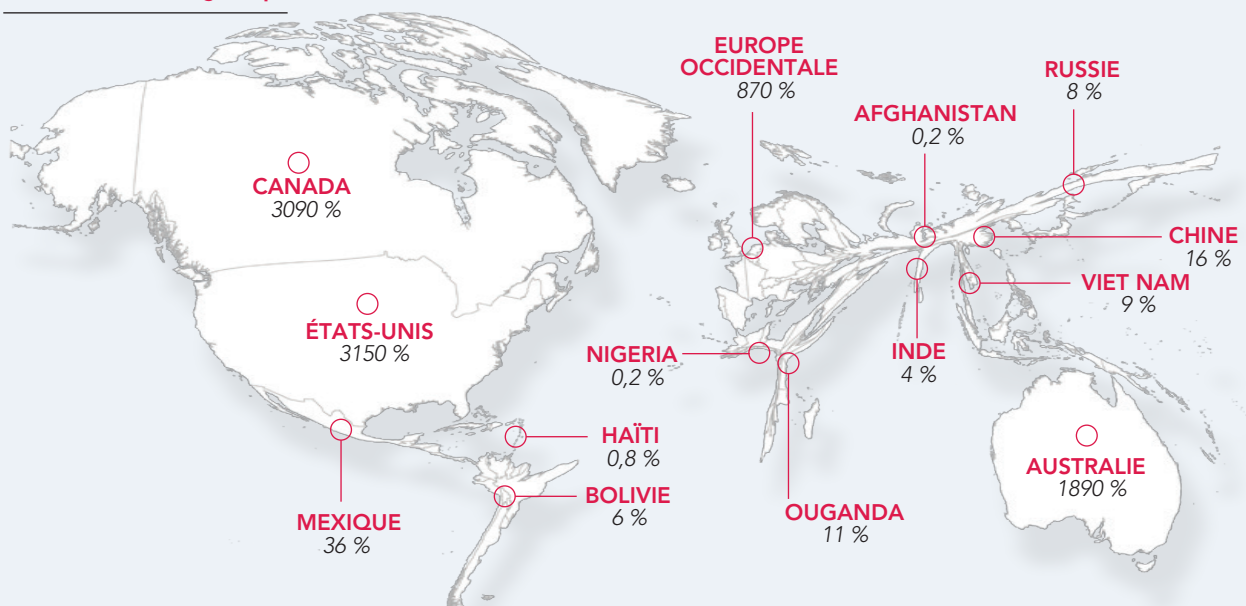
Dix ans plus tard, le président des États-Unis Richard Nixon lance officiellement la « guerre aux drogues » en déclarant une « guerre globale et totale contre la menace de la drogue » et promettant de « la combattre avec toutes les ressources dont nous disposons ».

La convention de 1961, complétée par les conventions de 1971 et de 1988, est toujours en vigueur, et les faits sont sans équivoque : l'approche internationale du contrôle des drogues n'a réussi à atteindre aucun de ses objectifs fondamentaux. Malgré des décennies de répression coûteuse, l'offre et la production de drogues illicites continuent de prospérer, tout comme le nombre de personnes consommatrices de drogues dans le monde. Depuis lors, une grande partie de la planète n'a toujours que peu ou pas accès aux médicaments essentiels sous contrôle. Les racines profondes du contrôle social oppressif sont toujours présentes dans le régime international de contrôle des drogues.

L'objectif louable de garantir l'accès de l'humanité au soulagement de la douleur a rapidement été relégué au second plan au profit de l'application du droit pénal et de la prohibition, ce qui a déclenché des décennies d'aventurisme militaire.

Concernant l'accès aux médicaments essentiels sous contrôle, il est de plus en plus reconnu que l'offre légale au même titre que la demande doivent être augmentées afin de garantir que toutes les personnes aient accès aux services de soins de santé et à un traitement humain. Cependant, plus de 80 % de la population mondiale, vivant pour la plupart dans des pays à revenu faible ou intermédiaire, n'ont toujours pas accès à des médicaments sous contrôle pour le soulagement de la douleur, l'anesthésie, la dépendance aux drogues, la santé maternelle, la santé mentale, la neurologie, la détresse respiratoire et les soins palliatifs. « La quantité de morphine disponible par personne et par pays est encore infiniment petite, voire inexistante, dans de nombreux pays en développement, notamment en Asie du Sud et en Afrique », selon le Rapport mondial sur les drogues 2020. Les contrôles internationaux stricts ont laissé des millions de personnes dans le monde, privées de traitement pour soulager leurs souffrances.

## L'accès aux analgésiques dans le monde (estimation des besoins couverts)



Source : Knaul, F., Bhadelia, A., Rodriguez, N., Arreaola-Omelas, H., Zimmermann, C. "The Lancet Commission on Palliative Care and Pain Relief — findings, recommendations, and future directions", The Lancet, Mars 2018.

La communauté internationale aime à répéter que les conventions de l'ONU sont les pierres angulaires du contrôle des drogues. Mais ce cadre normatif et l'architecture institutionnelle qu'il a établie conduisent à un contrôle des drogues inefficace et nuisible et constituent des obstacles majeurs aux changements fondamentaux de la politique en matière de drogues.

Cette dernière décennie, des progrès ont été réalisés pour changer le discours sur les drogues, et des mesures progressives ont été prises pour que les considérations relatives à la santé, aux droits humains et au développement occupent une place plus importante à l'ordre du jour de la politique des Nations Unies en matière de drogues. Cela a permis de surmonter lentement l'approche compartimentée du contrôle des drogues et de remettre en question le rôle dominant des institutions des Nations Unies en charge des drogues dans cette question politique complexe. Cette évolution s'est produite à la fois au niveau des États membres de l'ONU, par le biais du résultat négocié de la Session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies en 2016, et au sein du système des Nations Unies lui-même – le secrétariat, les agences, les fonds et les programmes – par l'adoption par le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies de la Position commune en matière de drogues. Néanmoins, en raison d'intérêts bureaucratiques solidement ancrés et de la nature consensuelle des négociations diplomatiques, ces changements se sont heurtés à une résistance considérable et ne sont guère mis en œuvre en pratique.

Comme l'a récemment montré le long débat inutilement houleux visant à autoriser l'utilisation du cannabis à des fins médicales, un bloc organisé d'États membres des Nations Unies résiste à toute modification des lois relatives aux drogues. Certains de ces pays, notamment en Europe de l'Est, en Asie et au Moyen-Orient, ont longtemps été marginalisés au sein du système international de contrôle des drogues, construit à l'époque de la décolonisation ou de la reconstruction. Aujourd'hui, les rôles se sont inversés : ces pays défendent farouchement « l'intégrité du système des traités » et s'opposent à une réforme significative de la politique en matière de drogues, alors que les pays qui l'ont parrainé à l'origine le considèrent de plus en plus comme une camisole de force qu'ils ne veulent plus porter.

Le droit international n'autorise aucun usage non médical ou non scientifique des drogues classifiées. Pendant ce temps, les pays qui organisent un marché régulé du cannabis pour un usage non médical (Canada, Uruguay et 18 États américains) ou qui envisagent de le faire (Mexique, Pays-Bas, Luxembourg, Allemagne et Suisse) sont considérés comme étant en conflit direct avec leurs obligations internationales. Le droit international crée donc un obstacle pour les pays qui souhaitent réformer leurs politiques nationales en matière de drogues, et qui ne veulent pas créer un précédent de manquement à leurs obligations internationales ou d'érosion du consensus international, élément essentiel dans tous les autres domaines.

## Le droit international régissant l'accès aux médicaments essentiels sous contrôle

L'Organisation mondiale de la Santé a inclus dans sa Liste modèle de médicaments essentiels 12 médicaments contenant des substances sous contrôle au niveau international. Ces médicaments devraient être accessibles à toute personne qui en a besoin, puisque les États ont l'obligation de veiller à ce que les médicaments sous contrôle soient mis à disposition en vertu du droit international relatif au contrôle des drogues et aux droits humains.

Bien que plusieurs autres facteurs fassent obstacle à l'accès, notamment la faiblesse des systèmes de soins de santé, les prix et le manque de formation des cliniciens, le régime international de contrôle des drogues est principalement responsable de la perpétuation de la pénurie constante de médicaments sous contrôle. Leur indisponibilité s'explique par le fait que les gouvernements comme les agences des Nations Unies ont au départ donné la priorité à la prévention du détournement de ces substances à des fins illicites plutôt qu'à leur accessibilité dans le cadre médical et scientifique.

La crise des overdoses associées aux opioïdes aux États-Unis a montré les effets pervers d'une réglementation laxiste de l'accès aux substances sous contrôle. Dans son appel à moderniser le cadre normatif international, la Commission globale recommande un transfert complet de l'accès aux médicaments sous contrôle aux autorités sanitaires tout en préservant la continuité de l'approvisionnement et du contrôle. En séparant les usage médical et non médical aux niveaux technique et politique, une telle réforme a le potentiel de remédier aux pénuries chroniques de médicaments sous contrôle dans les pays à revenu faible et intermédiaire et de contribuer à réduire la surconsommation des médicaments prescrits dans les pays à revenu élevé.

En consommant des drogues illégales, on estime que 270 millions de personnes enfreignent le droit international chaque année. Des centaines de milliers d'autres produisent des drogues d'origine végétale ou synthétique à petite ou grande échelle, dans les villes ou les zones rurales, des pays à revenu élevé aux pays à faible revenu. Le mépris massif de la loi érode l'adhésion fondamentale à l'État de droit. Lorsque les lois sont ignorées à une telle échelle dans une juridiction quelconque, elles sont généralement revues et modernisées. Mais lorsqu'il s'agit des lois relatives aux drogues, leur incapacité à s'adapter aux besoins de la société est ignorée et elles sont, au contraire, appliquées avec davantage de zèle par le biais d'une répression renforcée, causant ainsi plus de dommages tout en alimentant le cycle de la défiance.

Les problèmes persistants tels que l'absence de leadership politique et les divergences de vues entre les États membres des Nations Unies ne seront pas résolus de sitôt, mais reconnaître les contradictions insoutenables en jeu est un premier pas vers une résolution. La véritable réforme ne se réalisera pas tant que les conventions sur les drogues, qui sont désuètes, ne seront pas modernisées en étant reconstruites sur d'autres fondements.

## Scénarios de réforme et leadership

Lors du Sommet des Amériques de 2012 à Carthagène, en Colombie, Juan Manuel Santos, alors président et actuel membre de la Commission globale, a fourni le premier espace politique au niveau des chefs d'État pour débattre des conséquences négatives de la « guerre aux drogues » dans les Amériques.

L'un des principaux succès du sommet a été la commande d'une étude sur les conséquences des politiques répressives actuelles et la recommandation de nouvelles approches de la politique en matière de drogues. En 2013, l'Organisation des États américains a publié son rapport Scénarios pour 2013-2025 sur le problème de la drogue dans les Amériques.

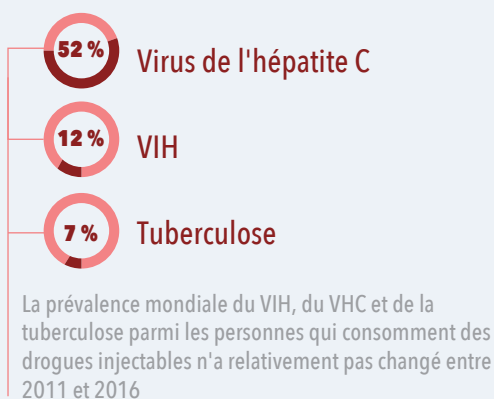
Ce rapport présente des scénarios d'avenir en lien avec la politique mondiale en matière de drogues, notamment un scénario selon lequel un État remet en question le système actuel de contrôle des drogues et oblige finalement à débattre de la question de la réforme du traité lors de la Session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies sur le problème mondial de la drogue tenue en 2016.

Le scénario prévoyait qu'un groupe d'États partageant les mêmes idées se réunirait après 2016 et élaborerait une proposition de « modernisation du contrôle des drogues ». Celle-ci donnerait une plus grande flexibilité pour chaque État afin d'explorer des alternatives réglementaires à la prohibition, tout en préservant les éléments clés du cadre existant sur la production et le commerce des drogues et l'accès aux médicaments essentiels. La pression exercée par ce groupement réformateur sur le système existant aboutirait finalement à ce que le bloc prohibitionniste cède et à l'émergence d'une nouvelle convention unique sur les drogues, plus souple, qui remplacerait les trois conventions existantes.

Le scénario prévoyait l'émergence d'un marché légalement régulé. Il faisait valoir que, « sous réserve de structures réglementaires efficaces, la légalisation pourrait réduire bon nombre des conséquences négatives qui préoccupent le plus la société, notamment la violence, la corruption et le trouble de l'ordre public qui entourent la distribution des drogues, la transmission de maladies transmissibles par le sang associées au partage des aiguilles et l'incarcération de centaines de milliers d'individus reconnus coupables de crimes liés aux drogues ».

Malheureusement, lors de la Session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies de 2016, la communauté internationale a décidé d'ignorer les défis qui se posent pour les normes internationales de contrôle des drogues, et a reconfirmé les trois conventions sur les drogues comme étant la « pierre angulaire » de la politique internationale en la matière. Les États membres des Nations Unies n'ont pas suggéré de moderniser le contrôle des drogues, et la Nouvelle-Zélande a été le seul pays à soutenir de nouvelles politiques et l'exploration de la régulation légale dans sa déclaration à l'Assemblée générale des Nations Unies.

## Risques sanitaires liés aux drogues injectables



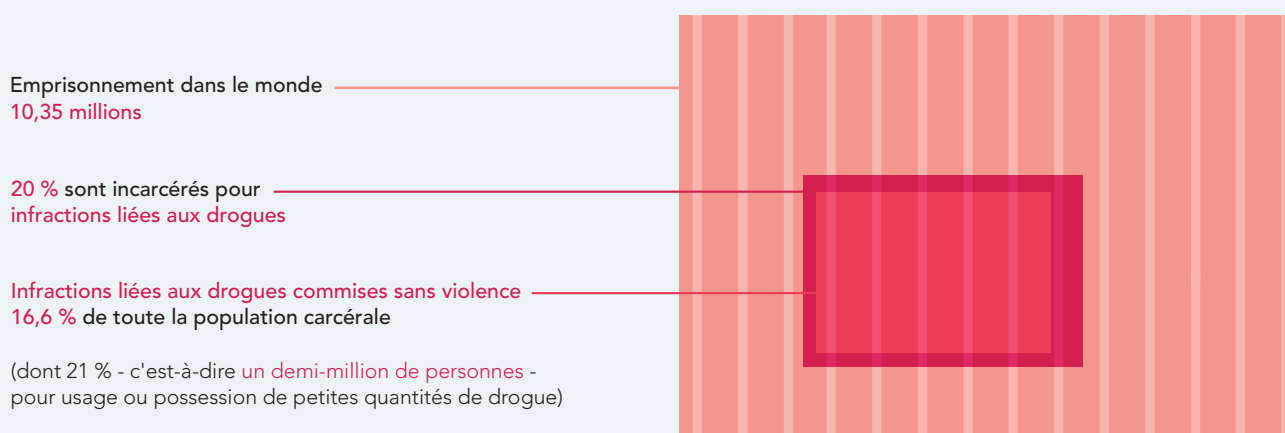
## Décès liés aux drogues



## La situation mondiale de la guerre aux drogues



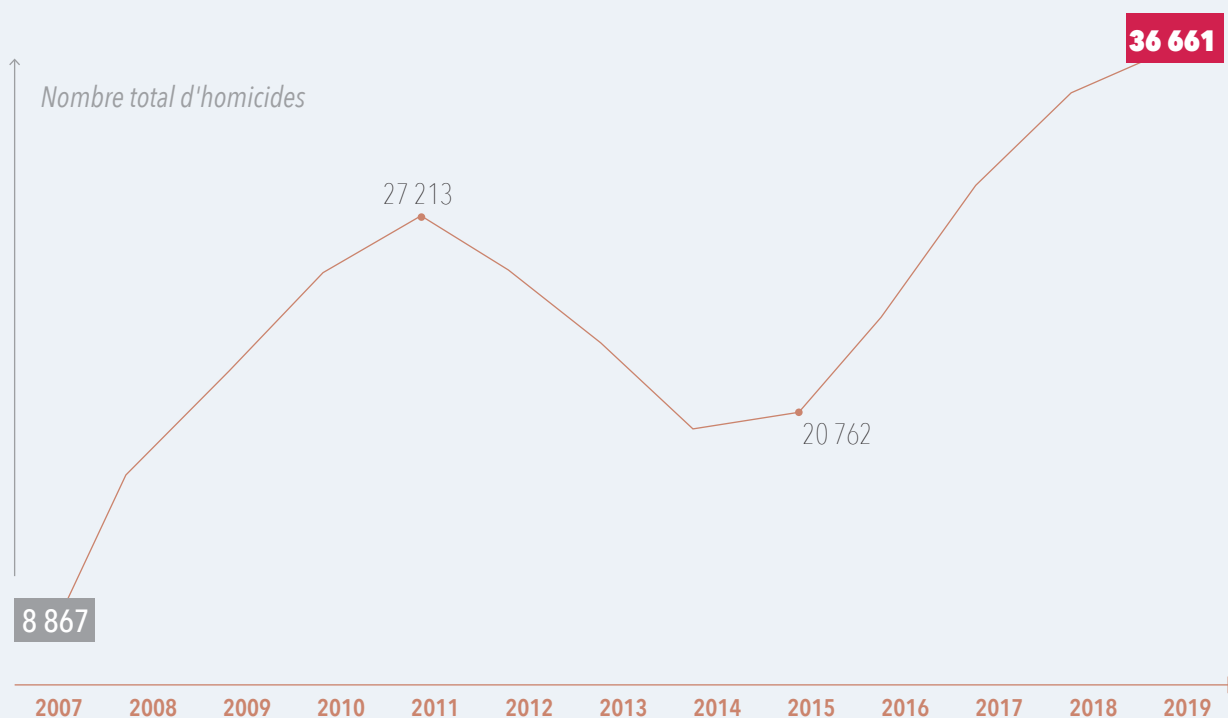
## Infractions et peines d'emprisonnement liées aux drogues



Source : Penal Reform International, *Global Prison Trends 2018* et IDPC, *Bilan : 10 ans de politiques des drogues*



## La violence de la guerre aux drogues hisse les meurtres au Mexique à un niveau record



Source : Instituto Nacional de Estadística y Geografía (Institut national de statistique et de géographie)

### Sécurité, violence et politique en matière de drogues : un lien intrinsèque

En 2008, les Nations Unies ont reconnu que le régime international de contrôle des drogues entraînait des conséquences négatives massives, qu'elles qualifient « d'involontaires ». La première est l'existence du marché des drogues illicites, contrôlé et géré par des organisations criminelles qui ont recours à la violence pour définir des territoires, contre les activités des forces de l'ordre, imposer la loyauté et punir la trahison. Cette violence est exacerbée par les priorités politiques et budgétaires par lesquels les gouvernements concentrent leurs ressources et leurs interventions en matière de contrôle des drogues sur l'application du droit pénal et la répression.

La politique de contrôle des drogues coûte chaque année 100 milliards de dollars US, lesquels sont concentrés sur l'application du droit pénal et la militarisation de la réponse au trafic de drogue. Le marché illégal lui-même est estimé à 500 milliards de dollars, avec un contrôle exercé par la criminalité transnationale organisée qui échappe à tout contrôle financier. Plus de 50 ans de prohibition et d'efforts considérables pour éradiquer la production, la consommation et le trafic de drogue ont non seulement échoué complètement, mais ont aussi créé des problèmes majeurs de sécurité et alimenté la violence dans les zones urbaines. Sur les 50 villes les plus violentes du monde, 42 se trouvent en Amérique centrale et du Sud, le long des voies d'acheminement du trafic de cocaïne vers les États-Unis.



Mimant le geste de ses parents, une petite fille verse des feuilles de coca dans des sacs de 50 livres à La Paz, en Bolivie. Une fois remplis sur le site de l'ADEPCOCA (Association des producteurs de feuilles de coca), les sacs sont distribués sur plusieurs marchés de la ville. Les feuilles sont vendues à la livre aux consommateurs qui les mâchent ou les utilisent pour fabriquer des produits comme du vin, des biscuits, du pain et des médicaments.

© Carlos Villalon

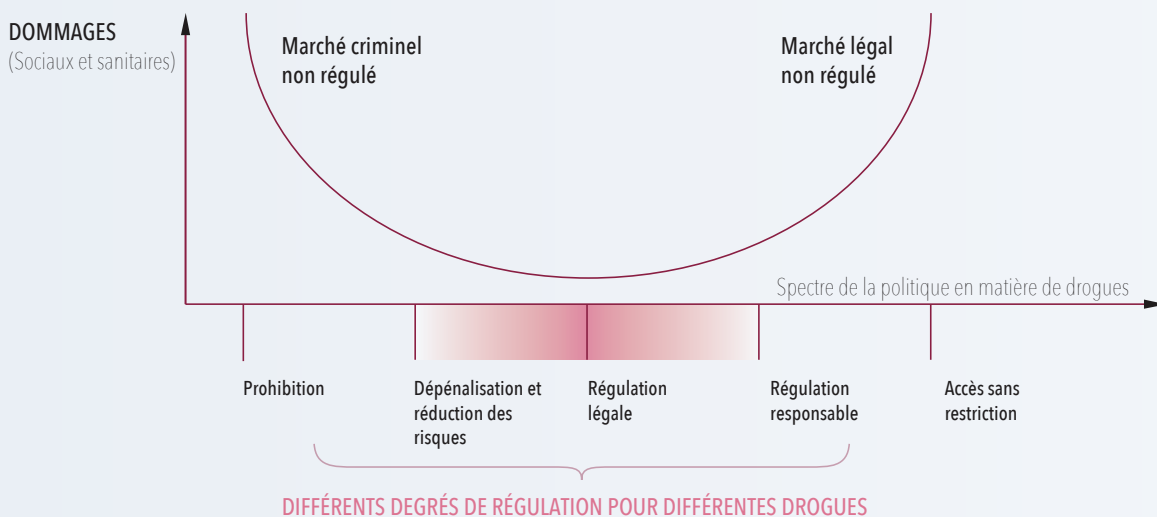
# RECETTE D'UNE RÉUSSITE : UNE NOUVELLE DÉCENNIE POUR DÉMANTELER LA PROHIBITION

La régulation légale de toutes les drogues est l'objectif ultime poursuivi par la Commission globale, laquelle s'appuie sur les récentes avancées en matière de réduction des risques, de traitement de la dépendance aux drogues, d'accès aux médicaments soumis à des mesures de contrôle et de modèles de dépénalisation.

La Commission globale soutient que les options de régulation légale devraient être explorées pour toutes les substances psychoactives. La régulation implique non seulement de protéger la santé et la sécurité du consommateur final, mais aussi de créer une chaîne d'approvisionnement soumise à des contrôles stricts en matière de puissance, de qualité et d'accès. La régulation nécessite en définitive l'audace de construire un monde qui n'existe pas encore.

Dans son rapport de 2018 « Régulation : Pour un contrôle responsable des drogues », la Commission globale a proposé un modèle de régulation - un système de règles régissant la production, l'offre et la consommation de drogues : la régulation place sous contrôle de l'État un secteur du marché qui y échappait totalement. Elle définit clairement le rôle des forces de l'ordre en matière de surveillance du respect du nouveau cadre réglementaire, quel qu'il soit. »

## La régulation réduit les préjudices pour la santé et les sociétés



En termes de criminalité et de santé publique, la prohibition au niveau international laisse les marchés de la drogue occuper le pire des deux mondes : les groupes criminels organisés récoltent tous les profits, tandis que les consommateurs doivent naviguer sur des marchés criminalisés et stigmatisés où ils risquent d'acheter des substances impures et frelatées qui peuvent avoir de graves conséquences sur la santé.

Le précédent du cannabis a ouvert la porte à d'autres modèles de régulation.

En novembre 2020, l'Oregon est devenu le premier État américain à dépénaliser la consommation de toutes les drogues et la première juridiction au monde à établir des plans pour réguler l'utilisation de la psilocybine, le composé psychoactif des « champignons magiques », au sein de cadres thérapeutiques certifiés. Alors que les drogues psychédéliques font l'objet d'expériences scientifiques rigoureuses, les débats au sujet de leur régulation ne cesseront de s'amplifier. La communauté internationale peut soit rester un obstacle à une réforme politique innovante, soit prendre une position audacieuse de promotion de la santé et du bien-être.

L'examen des marchés légaux existants du cannabis et des stimulants légers à base de plantes, comme la feuille de coca, le kratom et le khat, permet de répondre à de nombreuses questions controversées sur la régulation des substances psychoactives.

Le même équilibre des risques appliqué aux « médicaments » pharmaceutiques légaux doit également être appliqué aux « drogues ». Cette distinction binaire arbitraire entre « drogues » et « médicaments », et entre la poursuite d'un état second illégal et le soulagement d'une souffrance est un défaut fatal du droit international relatif aux drogues depuis sa création il y a 60 ans.

Il est irrationnel de prohiber purement et simplement la plupart des substances et d'en laisser d'autres, comme la feuille de coca, dans une zone de flou juridique où, en vertu du droit international, elle fait toujours l'objet de mesures de contrôle aussi strictes que la cocaïne. À mesure que les exemptions et les marchés régulés se multiplient dans le monde, les lois qui régissent le commerce international doivent s'adapter à cette nouvelle réalité.

Ce fait n'est nulle part plus évident que dans la renaissance contemporaine des drogues psychédéliques. Une vague de recherches scientifiques a examiné les usages thérapeutiques potentiels de la psilocybine (champignons magiques), de la DMT (diméthyltryptamine) et de la MDMA pour traiter les traumatismes, la dépression et d'autres troubles mentaux.

L'un des défis les plus complexes de la prochaine décennie que la Commission globale a identifié est celui de l'influence des intérêts à but lucratif sur les marchés émergents des drogues licites. Comment procéder à une régulation légale des marchés des drogues sans promouvoir la consommation, laquelle peut nuire aux efforts de santé publique et de prévention ? Et comment les nouveaux marchés peuvent-ils garantir que les petits acteurs qui dépendent aujourd'hui de l'économie illégale des drogues soient intégrés dans la transition, au lieu de perdre leurs moyens de subsistance tombant ainsi dans l'extrême pauvreté ou étant poussés dans la clandestinité vers d'autres activités criminelles pour survivre ?

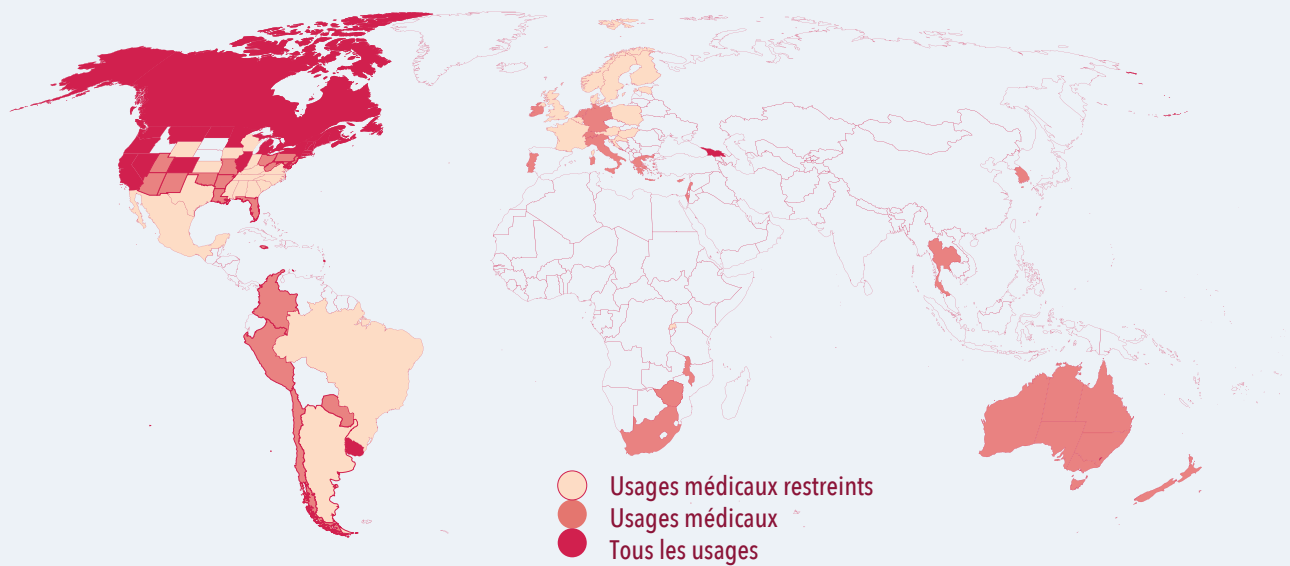
Contrairement à ce qui a pu être fait autrefois avec l'alcool et le tabac, une régulation responsable impose des restrictions de la publicité, des limites d'âge pour la consommation ainsi que du type et du contenu des produits. De telles politiques sont en train de devenir la norme dans la plupart des juridictions qui régulent le cannabis.

Une préoccupation tout aussi importante est celle de l'exclusion des personnes et des communautés qui alimentaient auparavant le marché illégal. Les entreprises de cannabis à but lucratif des pays à revenu élevé se livrent une concurrence agressive pour s'emparer du marché mondial qui représente plusieurs milliards de dollars. Pour protéger les petits exploitants agricoles dans le contexte actuel de surchauffe et de surenchère des entreprises, les gouvernements des pays à revenu faible et intermédiaire doivent réformer les lois sur les drogues afin d'offrir à leurs citoyens un meilleur cadre pour défendre leurs intérêts. Ces mesures doivent passer par la protection de l'agriculture traditionnelle et des souches historiques, ainsi que par une bonne conception de la législation et des stratégies de marché.

L'inclusion du cannabis dans les listes de drogues les plus strictes de 1961 s'était faite sans évaluation scientifique appropriée et a été fortement influencée par des préjugés allant à l'encontre des usages culturels non occidentaux. La tâche à venir consiste à appliquer les enseignements tirés d'une histoire de colonialisme et de stigmatisation alors que de nouveaux marchés sont conçus pour protéger la santé, la sécurité et l'autonomie.

Les fondements du consensus international actuel en matière de politique de contrôle des drogues présentent des fissures et des vulnérabilités. Alors que les lois sur les drogues semblaient être gravées dans le marbre, la dernière décennie a mis en évidence les faiblesses et les imperfections inhérentes au système. Pour gagner la prochaine décennie, il faudra de nouveaux récits sur les drogues qui auront le pouvoir de briser une ère de racisme, de stigmatisation et de pseudo-science. Le monde que nous envisageons n'existe pas encore, mais un mouvement mondial de réforme pose les premières briques d'une nouvelle structure fondée sur la santé, la sécurité et les droits humains.

## Régulation du cannabis dans le monde en 2020



Source : David Bewley-Taylor, Martin Jelsma and Sylvia Kay, « Réglementation du cannabis et développement : vers un commerce (plus) équitable pour les marchés licites émergents », *International Development Policy | Revue internationale de politique de développement* [Online], 2020 | 12, En ligne depuis le 12 octobre 2020, connexion le 07 mai 2021.

### Débat en cours sur la régulation de la MDMA aux Pays-Bas

La pénalisation croissante de la MDMA – également connue sous le nom d'ecstasy ou de *molly*, malgré le faible risque de nocivité et de dépendance à cette drogue, a provoqué un débat aux Pays-Bas sur la politique du gouvernement à l'égard de cette substance. En réponse, un groupe d'experts a examiné divers modèles politiques de régulation. L'équipe interdisciplinaire a conclu que la réglementation des ventes permettrait de protéger la santé des personnes, de réduire le crime organisé et les dommages environnementaux, d'améliorer la qualité des produits à base de MDMA et d'offrir davantage de possibilités d'éduquer les personnes consommatrices. Alors que la prévalence de l'usage de la MDMA pourrait initialement augmenter, les auteurs notent que l'amélioration de la santé des consommateurs, associée à la réduction du crime organisé, ouvrirait la voie à une large coalition politique. Il y aurait également des gains financiers directs et indirects, non seulement grâce aux ventes mais aussi à la réduction des coûts des soins de santé, à la diminution de la pollution de l'environnement et à la réduction des dépenses liées à la répression.

La régulation proposée par les Pays-Bas au sujet de la MDMA a des implications internationales. Étant donné qu'en 1986 la MDMA est devenue une substance répertoriée au Tableau I en vertu de la Convention des Nations Unies, le modèle adopté par les Pays-Bas au sujet de la MDMA comprend l'option « inter se » permettant de modifier les traités internationaux en vertu de l'article 41 de la Convention de Vienne sur le droit des traités de 1969. En l'absence de consensus sur la régulation des ventes de MDMA, un groupe de deux ou plusieurs États partageant les mêmes idées pourrait conclure un accord entre eux autorisant la production et le commerce de ces substances classifiées, ce qui permettrait un contrôle plus strict et une utilisation plus sûre.

# RECOMMANDATIONS

Au cours de la prochaine décennie, le mouvement visant à mettre fin aux politiques répressives en matière de drogues devra s'opposer aux agendas « d'intransigeance envers la criminalité » sur la scène internationale. Il est venu temps de proposer une feuille de route alternative convaincante, qui améliore de manière substantielle la vie des gens tout en prévenant la violence liée aux drogues et le crime organisé.

Une nouvelle stratégie internationale de contrôle des drogues est nécessaire pour permettre aux gouvernements nationaux et aux autorités locales de tester des modèles de régulation qui protègent la santé et la sécurité des citoyens et diminuent le pouvoir, les profits et le règne violent des réseaux criminels transnationaux.

Le succès de la prochaine décennie dépendra de la mesure dans laquelle le mouvement mondial de réforme pourra s'organiser et s'unir derrière un programme positif offrant un avenir sain et durable, accompagné d'opportunités économiques pour tous. Les principes d'organisation du programme de réforme mondial sont les suivants :

- la dépénalisation de la consommation et de la possession pour usage personnel,
- la garantie de l'accès aux médicaments essentiels sous contrôle,
- l'investissement dans la prévention de la consommation de drogues,
- la mise à disposition de traitements accessibles, sans contrainte, et de services de réduction des risques,
- la mise en œuvre des alternatives à l'incarcération pour les petits acteurs non violents du marché illégal, et
- l'orientation vers une régulation complète de tous les marchés de drogues qui protège équitablement les personnes marginalisées et vulnérables.

Afin de mettre en place une politique en matière de drogues adaptée au 21<sup>ème</sup> siècle, nous demandons instamment et de toute urgence aux gouvernements de :

1

## Promouvoir des cadres juridiques nationaux et des pratiques conformes aux normes en matière de droits humains

### a Donner la priorité à la santé et à la sécurité des personnes

Garantir le plein accès aux services de réduction des risques, au traitement de la dépendance aux drogues et aux médicaments essentiels sous contrôle pour le soulagement de la douleur et les soins palliatifs en prévoyant des ressources suffisantes dans les budgets nationaux et l'aide internationale au développement. Investir dans la recherche de modèles innovants de réduction des risques pour les stimulants et les nouvelles substances psychoactives.

### b Donner la priorité à la dignité humaine et à l'État de droit

Dépénaliser la consommation et la possession de drogues pour usage personnel, mettre fin à la violence et au harcèlement de la police et garantir une procédure équitable et la proportionnalité des peines, notamment l'abolition de la peine de mort.

c **Renforcer l'inclusion, l'équité et la non-discrimination dans les politiques** en faisant participer toutes les parties concernées à l'élaboration des politiques, y compris les personnes consommatrices et les petits acteurs dépendants de l'économie illégale des drogues.

**2**

## **Donner mandat à l'Organisation mondiale de la Santé de garantir un accès adéquat aux médicaments essentiels sous contrôle et à l'évaluation scientifique des substances**

Transférer le mandat de l'Organe international de contrôle des stupéfiants - y compris la garantie de l'approvisionnement et de l'accès aux médicaments essentiels sous contrôle, le non-détournement vers des usages non médicaux, le contrôle des substances chimiques et les systèmes d'estimation - de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime à l'Organisation mondiale de la Santé. Cette réforme devrait être complétée par le transfert des décisions de classification à l'Assemblée mondiale de la santé, sur la base d'une évaluation scientifique de l'utilité thérapeutique des substances par le Comité d'experts en pharmacodépendance de l'OMS.

**3**

## **S'orienter vers un nouveau régime international de contrôle des drogues fondé sur des preuves et les dernières recommandations des Nations Unies**

Les États membres de l'ONU qui mettent en œuvre de nouvelles approches en matière de contrôle des drogues et qui vont au-delà des conventions internationales devraient former une coalition afin d'ouvrir un débat solide et fondé sur des preuves concernant la réforme du régime international de contrôle des drogues.

**4**

## **Réguler toutes les drogues**

Les drogues qui sont actuellement prohibées devraient être régulées. Le processus visant à réguler les drogues doit être prudent, progressif et fondé sur des preuves afin de protéger et de promouvoir les droits humains, la santé publique, le développement durable, la paix et la sécurité. Ce processus doit impliquer la société civile et les communautés, y compris les personnes qui consomment des drogues, les jeunes, les cultivateurs et les acteurs au bas de l'échelle du marché illégal. Une attention particulière doit être accordée aux tensions entre la santé publique et les intérêts commerciaux.

## Tendances dans les domaines des cinq voies de la Commission globale

### **Voie 1 : Donner la priorité à la santé et à la sécurité des personnes**

Malgré une sensibilisation accrue à l'efficacité de la réduction des risques et une approbation plus large de certains services tels que le contrôle des drogues, les progrès réalisés sont fragiles et la réduction des risques reste largement sous-financée.

### **Voie 2 : Assurer l'accès aux médicaments essentiels sous contrôle**

Cette question a gagné en visibilité lors du document final de la SSAGNU 2016, réitérée en 2019 lors de la Déclaration ministérielle de la CND, et grâce à un Comité d'experts en pharmacodépendance de l'OMS (ECDD) plus actif. Cela dit, presque aucun progrès n'a été fait pour garantir l'accès aux médicaments essentiels sous contrôle aux 5 milliards de personnes vivant dans des pays où l'accès aux soins palliatifs ou au soulagement de la douleur est faible ou inexistant. En outre, au moins huit pays continuent d'interdire la méthadone et la buprénorphine.

### **Voie 3 : Mettre fin à la pénalisation et à l'incarcération des personnes consommatrices de drogues**

En 2019, la Position commune des Nations Unies sur les drogues a approuvé la dépénalisation de la consommation de drogues. Plus de 26 juridictions dans 9 pays ont adopté un modèle de dépénalisation.

### **Voie 4 : Recentrer la répression sur le crime organisé**

Il est de plus en plus reconnu que la répression des drogues ciblant les personnes qui en consomment et les acteurs à petite échelle de ce marché exacerbe la violence et alimente les activités du crime organisé.

### **Voie 5 : Réguler toutes les drogues**

Les Nations Unies ont reconnu la valeur médicale du cannabis. De plus, plusieurs pays ont adopté des modèles de régulation du cannabis à la fois pour l'usage médical et récréatif.



## Lectures complémentaires

- Convention unique sur les stupéfiants, 1961, telle que modifiée par le Protocole de 1972 ; Convention sur les substances psychotropes, 1971, et Convention contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes, 1988.
- Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (2015), Étude des effets du problème mondial de la drogue sur la jouissance des droits de l'homme, Conseil des droits de l'homme, Trentième session, 4 septembre 2015, A/HRC/30/65.
- Programme des Nations unies pour le développement et al. (2019), Lignes directrices internationales sur les droits de l'homme et la politique en matière de drogues, ICHRDP/PNUD/HCDH/ONUSIDA/OMS, mars 2019. <https://www.humanrights-drugpolicy.org/>
- Nations Unies (2019), Groupe spécial du système des Nations Unies chargée de coordonner l'application de la position commune en matière de drogues, Leçons à retenir des 10 dernières années : résumé des connaissances acquises et produites par le système des Nations Unies sur les questions relatives aux drogues, E /CN.7/2019/ CRP.10, March 2019.
- International Drug Policy Consortium (2018), Bilan : 10 ans de politiques des drogues – Un rapport parallèle de la société civile, IDPC.
- Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), Rapport mondial sur les drogues 2020.
- Harm Reduction International (2020), The Global State of Harm Reduction 2020. <https://www.hri.global/global-state-of-harm-reduction-2020>
- Berterame S., et al. (2016), Utilisation des analgésiques opioïdes, et obstacles à l'accès aux analgésiques opioïdes : étude au niveau mondial, régional et national Lancet. 2016 Apr 16;387(10028):1644-56.
- Nations unies (2019), Déclaration ministérielle sur le renforcement des actions que nous menons aux niveaux national, régional et international, pour accélérer la mise en œuvre de nos engagements communs à aborder et combattre le problème mondial de la drogue. Vienne : Commission des stupéfiants.
- Nations Unies (2016), Notre engagement commun à aborder et à combattre efficacement les drogues à l'échelon mondial, Document final de la Session extraordinaire de l'Assemblée Générale des Nations Unies sur les drogues tenue en 2016. New York : Assemblée générale des Nations Unies.
- Conseil des droits de l'homme (2020), Situation des droits de l'homme aux Philippines, Rapport de la Haute-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, A/HRC/44/22, 29 juin 2020.
- Conseil des droits de l'homme (2013), Rapport de la Rapporteuse spéciale chargée de la question de la violence contre les femmes, ses causes et ses conséquences, Rashida Manjoo, Causes, conditions et conséquences de l'incarcération chez les femmes, 21 août 2013, A/68/340, paragraphes 23-27.
- Jan van Amsterdam et al. (2020), Developing a new national MDMA policy: Results of a multidecision multi-criterion decision analysis (MD-MCDA), Journal of Psychopharmacology, preprint November 2020. <https://doi.org/10.31219/osf.io/txy5z>
- Martin Jelsma, Sylvia Kay and David Bewley-Taylor (2019), Fair(er) Trade Options for the Cannabis Market, Cannabis Innovate, Policy Report 1, March 2019. <https://www.tni.org/en/publication/fairer-trade-cannabis>
- Paul Kenny (2019), Populism and the War on Drugs in Southeast Asia, Brown Journal of World Affairs, 25(2), 2019, pp. 121– 136.
- Health Poverty Action (2021) La régulation des drogues dans une optique de justice sociale.
- Harm Reduction Consortium (2021) L'indice mondial sur les politiques des drogues.

## RAPPORTS DE LA COMMISSION GLOBALE

[www.globalcommissionondrugs.org/reports/](http://www.globalcommissionondrugs.org/reports/)

La guerre aux drogues (2011)

La guerre aux drogues face au VIH/sida : Comment la criminalisation de l'usage de drogues aggrave la pandémie mondiale (2012)

L'impact négatif de la guerre contre la drogue sur la santé publique : L'épidémie cachée d'hépatite C (2013)

Prendre le contrôle : sur la voie de politiques efficaces en matière de drogues (2014)

Les effets négatifs du contrôle des drogues sur la santé publique : la crise mondiale des souffrances inutiles (2015)

Pour une véritable dépénalisation des drogues : étape nécessaire de la réforme des politiques publiques (2016)

La perception du problème mondial des drogues : vaincre les préjugés vis-à-vis des personnes consommatrices de drogues (2017)

Régulation : pour un contrôle responsable des drogues (2018)

La classification des substances psychoactives : lorsque la science n'est pas écoutée (2019)

L'application des lois sur les drogues : viser les responsables du crime organisé (2020)

## PRISES DE POSITION DE LA COMMISSION GLOBALE

[www.globalcommissionondrugs.org/position-papers/](http://www.globalcommissionondrugs.org/position-papers/)

La crise des opioïdes en Amérique du Nord (octobre 2017)

La politique en matière de drogues et le développement durable (septembre 2018)

Politique des drogues et privation de liberté (mai 2019)

Politique en matière de drogues, villes et municipalités (juin 2021)

## AUTRES RESSOURCES

[www.au.int/en/sa/dswdc](http://www.au.int/en/sa/dswdc)

[www.anyoneschild.org](http://www.anyoneschild.org)

[www.cicad.oas.org](http://www.cicad.oas.org)

[www.drugpolicy.org](http://www.drugpolicy.org)

[www.emcdda.europa.eu](http://www.emcdda.europa.eu)

[www.fast-trackcities.org/](http://www.fast-trackcities.org/)

[www.hri.global](http://www.hri.global)

[www.hrw.org](http://www.hrw.org)

[www.idhdp.com](http://www.idhdp.com)

[www.idpc.net](http://www.idpc.net)

[www.inpud.net](http://www.inpud.net)

[www.incb.org](http://www.incb.org)

[www.institutoria.org](http://www.institutoria.org)

[www.menahra.org](http://www.menahra.org)

[www.ohchr.org](http://www.ohchr.org)

[www.sdglab.ch](http://www.sdglab.ch)

[www.talkingdrugs.org](http://www.talkingdrugs.org)

[www.tdpf.org.uk](http://www.tdpf.org.uk)

[www.unaids.org/en/topic/key-populations](http://www.unaids.org/en/topic/key-populations)

[www.unodc.org](http://www.unodc.org)

[www.wola.org/program/drug\\_policy](http://www.wola.org/program/drug_policy)

[www.wacommissionondrugs.org](http://www.wacommissionondrugs.org)

[www.who.int/topics/substance\\_abuse/en/](http://www.who.int/topics/substance_abuse/en/)

# RAPPORT 2021

## REMERCIEMENTS

### Coordination technique

Martin Jelsma  
Khalid Tinasti  
Zachary Siegel

### Experts associés

Judy Chang	Ethan Nadelmann
Joanne Csete	Isidore Obot
Tom Decorte	Luciana Pol
Ann Fordham	Alison Ritter
Asmin Fransiska	Heino Stöver
Alejandro Gaviria	Johan Strijdom
Vicky Hanson	Tripti Tandon
Donald MacPherson	Jasmine Tyler
Sandy Mteirek	Yong-an Zhang

### Conception graphique

John Abou Elias

### Édition

Andrew Johnston

### Traduction

Kevin Bacquet

## SECRÉTARIAT

Isabela Carvalho Barbosa  
Ramon Sales Moura  
Marilena Genco  
Ivy Wandia

## CONTACT

[secretariat@globalcommissionondrugs.org](mailto:secretariat@globalcommissionondrugs.org)  
[www.globalcommissionondrugs.org](http://www.globalcommissionondrugs.org)

 [GlobalCommissionOnDrugs](#)

 [GlobalCDP](#)

 [Global Commission on Drug Policy](#)



## COMMISSION GLOBALE DE POLITIQUE EN MATIÈRE DE DROGUES

### COMMISSION GLOBALE DE POLITIQUE EN MATIÈRE DE DROGUES

La Commission globale de politique en matière de drogues vise à ouvrir, au niveau international, un débat éclairé et scientifique sur des moyens humains et efficaces de réduire les préjudices causés par les drogues et les politiques de contrôle des drogues aux personnes et aux sociétés.

### OBJECTIFS

- Examiner les fondements idéologiques, l'efficacité et les conséquences de l'approche de la « guerre aux drogues »
- Évaluer les risques et les avantages des différentes approches face aux drogues
- Formuler des recommandations factuelles pour réformer de façon constructive les lois et pratiques en matière de drogues